

Arrêté n°2022-03-11-23 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique - Section 62
Collège A
Scrutin du 10 mars 2022
Proclamation des résultats

La Présidente de l'Université de Poitiers

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.719-12, D.719-1 à D.719-40 ;
Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
Vu l'arrêté n°DS 15-12-2020-12 en date du portant délégation de signature, Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques, Monsieur Gilles MIRAMBEAU, Directeur général des services, Services centraux – Processus électoraux ;
Vu l'arrêté électoral n°2022-01-27-23 du 27 janvier 2022 portant élection de la Commission d'expertise scientifique - Section 62 ;
Vu l'arrêté de recevabilité des listes n°2022-03-04-23 du 04 mars 2022 ;
Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;
Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 11 mars 2022 .

ARRÊTE

Article 1er : Le Comité électoral consultatif examine les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	6
Nombre d'électeur(rice)s inscrit(e)s	10
Nombre de votant(e)s	6
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages valablement exprimés	6

Répartition des sièges

Listes	Nb de voix	%	Voix / quot	Sièges Iers	Restes	Sièges suppl.	Total Sièges
La Commission d'expertise scientifique -section 62 dans le collège A	6	100,0%	6,00	6	0,00	0	6
Total	6						6
Sièges pourvus				6		0	
Sièges restant à pourvoir	0			0		0	
Quotient électoral	1,00						

Article 2 : Le Comité électoral consultatif rend l'avis suivant :

Proposition d'attribution des sièges à :

Listes	Titulaires
La Commission d'expertise scientifique -section 62 dans le collège A	DORIGNAC EVA
La Commission d'expertise scientifique -section 62 dans le collège A	ENGUEHARD FRANCK
La Commission d'expertise scientifique -section 62 dans le collège A	GARO JEAN-PIERRE
La Commission d'expertise scientifique -section 62 dans le collège A	JOULAIN KARL
La Commission d'expertise scientifique -section 62 dans le collège A	LAGONOTTE PATRICK
La Commission d'expertise scientifique -section 62 dans le collège A	ROGAUME THOMAS

Article 3 : Proclamation – Election :

Le Président de l'Université de Poitiers proclame élue(s) le(s) candidate(s) désignée(s) à l'article 2.

Article 4 : Affichage – Publication :

Les résultats des scrutins seront immédiatement affichés dans les locaux de l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Poitiers et publiés au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.

P/le Président de l'université
et par délégation,
Le Directeur des affaires juridiques

Przemyslaw SOKOLSKI



Fait à Poitiers, le vendredi 11 mars 2022

La Présidente de l'Université de Poitiers

Virginie LAVAL